MPHEC
COUNCIL OF
MARITIME PREMIERS
MARITIME PROVINCES HIGHER EDUCATION COMMISSION

MPHEC

MARITIME PROVINCES
HIGHER EDUCATION COMMISSION
Kings Place, Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1

CESPM

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR DES PROVINCES MARITIMES
Kings Place, C.P. 6000
Fredericton, Nouveau-Brunswick
E3B 5H1

(506) 453-2844

FINANCIAL PLAN 1985-86

FINANCIAL PLAN

1985-86

In accordance with its acts of establishment, The Maritime Provinces Higher Education Commission submits to the Council of Maritime Premiers a plan for financing higher education in the region for 1985-86. The Commission's recommended funding levels for 1985-86 together with forecasts for 1986-87 and 1987-88 are as follows:

	1984-85 Approved	1985-86 Recommended	1986-87 Forecast	1987-88 Forecast
		($ millions)		
Operating Assistance				
Unrestricted	255.5	269.7	284.1	297.3
Restricted	4.8	6.5	8.4	10.2
Capital Assistance	N/A	21.7	31.0	4.4
MPHEC Administration	0.7	0.7	0.7	0.7

Operating assistance and capital assistance recommendations for 1985-86 are detailed by province on page 17 and in Appendix VIII respectively.

As background to its recommended funding levels for 1985-86, the Commission wishes to present for the Council, a review of enrollment levels and trends at Maritime post-secondary education

institutions and related implications. In its presentation, the Commission is focusing upon enrollments in order to provide Council with a greater understanding of changing enrollment patterns at post-secondary education institutions, reasons why levels have varied from earlier projections, the implications of current enrollment levels upon quality and accessibility, and enrollment directions for the future. The emphasis given to enrollments is not to seek additional funding for enrollment increases, but to support the continuation in real terms of current funding for existing activities and the provision of additional funding for some new programme needs in a period of retrenchment in government spending.

Post-secondary enrollments in the Maritime Provinces and throughout Canada for the fourth consecutive year have attained record levels in 1984-85. The following chart reveals the significance of enrollment growth over the past five years.

Full-Time Enrollment in University programmes

	1979-80	1984-85 (preliminary)	Increase #	Increase %
New Brunswick	10,770	14,450	3,680	34.2
Nova Scotia	18,371	22,950	4,579	24.9
Prince Edward Island	1,332	1,700	368	27.6
	30,473	39,100	8,627	28.3

The increase of 8,600 students during this five year period is significant in that it approximates the full-time enrollments at Dalhousie University and the Technical University of Nova Scotia combined. However, enrollment growth has begun to show moderation. The entering classes in September 1983 and 1984 reflect the demographic circumstances and portend a levelling and subsequent downturn in enrollment levels.

Appendix I illustrates that enrollment increases have extended throughout most categories of programmes. There have been considerable variations among programme areas in the rate of growth throughout the period and in annual changes. These variations reflect the everchanging trends in student choice which are in turn influenced strongly by the demands of the job market. Examples of these trends are contained in changes in arts and science and engineering enrollment levels during the period.

Arts and science enrollments began to decline in the middle of the last decade as students, in the interest of enhancing employment opportunities, pursued more specialized programmes that had developed in response to labour market demands. This trend continued until recently when arts and science enrollments once again started to increase. Recent studies point toward a return to traditional programmes in the humanities and sciences and indicate that employers are expressing a renewed interest in

prospective employees with general educational backgrounds. The enrollment increases in arts and science provide evidence that students are pursuing more broadly structured programmes in response to employers' expectations and the perceived need of a well-rounded education.

Engineering enrollments have followed a different trend. Commencing in the mid-seventies enrollments rose dramatically. By the end of the decade engineering schools were reaching capacity throughout the country and universities were receiving criticism from some quarters for not providing enough graduates to meet employer demands. When in the early eighties economic conditions changed, the number of engineering graduates greatly exceeded demands. For example, in December 1982, the Engineering Manpower News estimated that 8% of engineers were umemployed. As an apparent consequence, student interest in engineering stabilized abruptly and in fact new admissions to engineering programmes in the region declined by more than 15% in 1983-84 and preliminary indications show a continued downward trend this year.

The trend in engineering enrollments is similar to that being experienced by some other professional programmes such as business administration and computer science. The following graph visually illustrates enrollment trends in these and the previously described programmes.

FULL-TIME UNDERGRADUATE UNIVERSITY ENROLLMENT

MARITIME PROVINCES

By Selected Discipline - 1975-76 to 1983-84

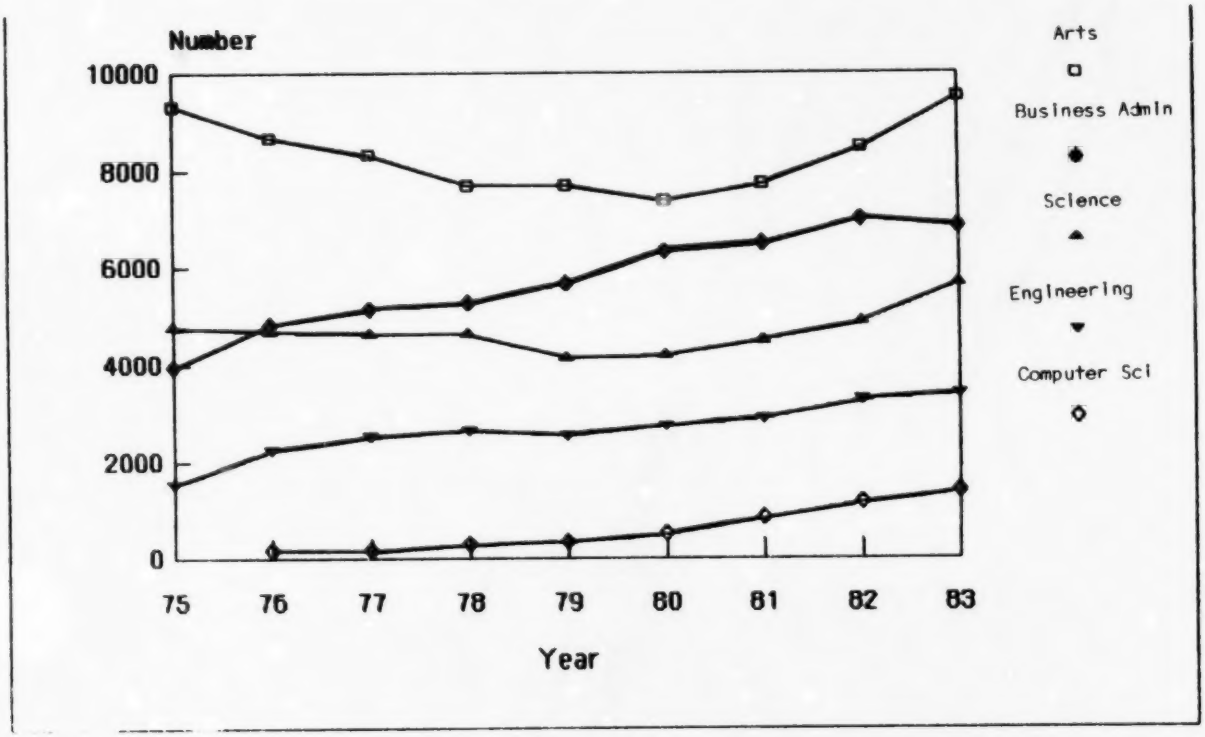

These illustrations of changing enrollment trends confirm that student programme choice is strongly and speedily influenced by labour market conditions. In addition, the illustrations reinforce an argument made by the Commission in an earlier financial plan about the importance of stability in funding post-secondary institutions as well as in the allocation of resources within institutions in order that they can continue to respond to cyclical changes in labour market and student programme demands.

Enrollment growth at Maritime post-secondary education institutions has been accommodated almost exclusively without specific funding recognition from governments. In fact, the enrollment expansion has occurred while institutions have been continuing to cope with fiscal restraint. Since 1977, the Commission has been attempting to apprise Council annually in financial plans of the difficult financial circumstances under which institutions are functioning.

Appendix II illustrates that institutions in real terms have been coping with a decreasing financial support base. Adding to this, the expanded enrollments over the past five years have produced the downward trendline in constant dollar operating grant per student contained in Appendix III.

Accommodating a 28% increase in enrollments without additional funding has not been accomplished without a cost even though it may be difficult to measure quantitatively. Institutions, in dealing with fiscal restraint, have focused their attention upon activities and services which have had the least impact upon programme quality through actions such as reduced cleaning and maintenance and reductions in non-academic staff. However, the efficiencies and reductions that good management can achieve in the non-academic areas is limited. Reductions in operating grant per student are beginning to affect programme quality through larger class sizes, reduced

technical support, fewer laboratory sessions and assignments, less counselling, and inadequate library collections and teaching and research equipment. Although new information and communications technology is assisting in teaching and research, such solutions are costly and cannot solve problems created by inadequate funding.

Increases in revenues from tuition fees have assisted institutions in reducing the impact of enrollment increases upon quality even though fees represent only a small proportion of total institutional revenues (approximately 15%). The additional tuition revenues have resulted from the increased enrollments and the practice initiated by institutions and encouraged by the MPHEC in the mid-1970's of adjusting fee levels annually at rates similar to grant increases.

The enrollment levels of recent years have contributed to widespread debate on post-secondary education issues, particularly in the areas of programme quality and accessibility. The many sides of this debate include such arguments as: institutions have been negligent in maintaining quality both in terms of programme offerings and entrance requirements; too many people are accessing post-secondary education and the concept of universal accessibility for all those qualified should be abandoned; and inadequate funding is the primary cause of existing quality concerns.

The Commission continues to endorse the policy that post-secondary education should be accessible to all who are qualified. Some provinces, such as British Columbia and Ontario have formally adopted this policy. Accessibility to post-secondary education has become a basic Canadian expectation and has been reinforced by government-supported expansion of post-secondary education during the past two decades, as well as the development of extensive student aid schemes.

The position of the Commission, however, has been that institutions must take whatever steps are necessary in order to ensure that acceptable levels of quality are maintained in their programme offerings within available funding levels. The Commission realizes that such actions could have implications for the range of programme offerings and the number of admissions.

The Commission is of the opinion that institutions have responded responsibly to the increased demands for post-secondary education as a result of the downturn in the economy. The increasing enrollments are not the result of relaxed admission standards but are instead caused by a higher proportion of prospective students participating in post-secondary education partly because of the lack of employment opportunities and an increased education requirement by employers. Students thereby are enhancing their potential employability and in turn providing Canada with a more skilled labour force.

Post-secondary education is not the only sector of education being affected by this phenomenon of higher participation rates. In secondary education in the Maritime provinces the proportion of students dropping out after the age of compulsory attendance has also declined over the past several years as described later.

The Commission welcomes this debate on current post-secondary issues in the expectation that it will stimulate public interest. However, the Commission cautions about moving in directions that restrict accessibility to post-secondary education as advocated by some. On previous occasions, the Commission has alluded to the increasing importance it attaches to education for the economic and social development of the region particularly in the context of current technological change. As indicated in Appendix IV, which is based on 1981 census data, those participating in post-secondary education in this country are still by far a minority. With less than one-third of those between ages 20 and 35 and out of school in this region having some post-secondary education and less than 15% having a university degree, the Commission firmly believes that accessibility to post-secondary education should continue to be a high priority with governments.

The Commission is cognizant of the increasingly difficult financial pressures upon governments and that reductions in some services may be necessary in order to accommodate changing resource levels and demands for services. Nevertheless, the Commission maintains that the continued existence of a quality post-secondary system, accessible by all qualified, is a desirable objective for governments now and in the future. One factor that enhances the feasibility of this objective is that enrollments are expected to stabilize. As indicated earlier, a detailed analysis of enrollment patterns over the past two years reveals that demographic characteristics are beginning to have an effect upon enrollment levels. Although the number of people in the traditional post-secondary age group began to decline in the region in 1982-83, the impact of the decline was much more than offset by higher participation rates in both high school and post-secondary education.

In 1976 Commission projections, the peak of enrollment for Maritime universities was anticipated to occur during the period 1980-82. The Commission projected an increase in full-time enrollment from 29,710 in 1974-75 to 31,785 in 1979-80. Actual Maritime university full-time enrollment in 1979-80 was 30,473. The lower enrollment level reflected a decline in the post-secondary participation rate which occurred both within the region and nationally. For instance the national rate declined from 19.2% to approximately 17% over the period 1975-76 to

1979-80. The 1980-81 academic year marked a reversal of the decline in the Canadian post-secondary participation rate and it reached 21.7% in 1982-83, the latest year for which national data are available.

A further significant development illustrated in the following table occurred in 1981, as high school attrition rates, which had been stable for over a decade, began to change concurrently with the downturn in the labour market. Attrition rates for grades IX to XII had remained fairly constant during this period. The high school completion rate for grade XII in New Brunswick and Prince Edward Island and grade XI in Nova Scotia (considered junior matriculation), had ranged between 75% and 80% of the age cohort (age 18 in New Brunswick and Prince Edward Island and age 17 in Nova Scotia). Reduced attrition rates began to produce a larger supply of high school graduates which in turn began to affect post-secondary entrance classes.

High School Attrition Rates

(adjusted for interprovincial migration)

From Grade	To Grade	1979	1980	1981	1982	1983
				(Percent)		
	New Brunswick					
9	10	3.7	2.0	1.7	1.1	0.8
10	11	11.7	10.8	11.1	8.3	8.5
11	12	9.8	8.7	3.3	0.8	0.5
	Nova Scotia					
9	10	8.7	8.3	6.2	1.8	3.5
10	11	16.9	20.0	12.8	11.4	9.5
11	12	19.5	13.9	12.2	7.9	4.5
	Prince Edward Island					
9	10	2.4	1.0	1.0	-	1.5
10	11	8.9	3.3	2.0	-	-
11	12	10.0	6.9	6.3	3.4	5.5

Transfer rates from high school to post-secondary education are approaching their maximum as Commission analysis indicates that approximately 90% of Maritime 1983 High School graduates meeting university entrance requirements, were registered in a Canadian university in the autumn of 1983, with preliminary indications for September 1984 maintaining this trend. With these high transfer rates, the demographic pattern displayed below will influence future enrollment levels. Actual Maritime enrollment statstics for 1983-84 and preliminary data for 1984-85 already show that new admissions to post-secondary education institutions declined for the first time very slightly in September 1983 and by 2% in September 1984.

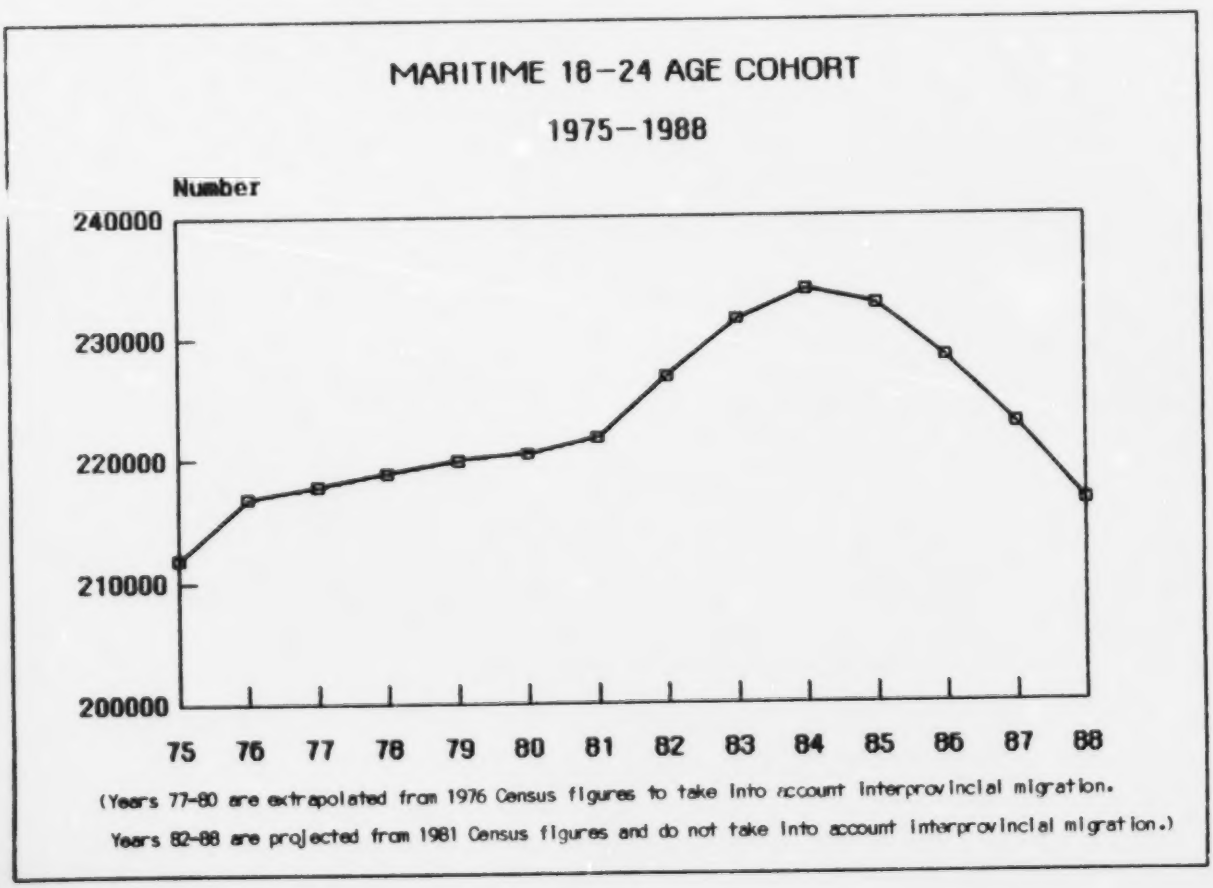

The 1.8% estimated increase in total enrollments in 1984-85 is not attributable to new admissions but results from the larger classes admitted in earlier years now moving through the system, and to higher retention rates to graduation. The Commission's enrollment projections for the next four years, which reflect the continued decline in the size of the post-secondary age group, and which assume no significant change in economic conditions, are as follows:

	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89
New Brunswick	14,571	14,797	14,515	14,176	13,960
Nova Scotia	23,640	23,450	22,950	22,865	22,587
Prince Edward Island	2,527	2,546	2,524	2,501	2,382
	40,738	40,793	39,989	39,542	38,929
Annual percentage change	+1.8%	+0.1%	-2.0%	-1.1%	-1.6%

By 1988-89, the Commission expects enrollment levels to drop by 4.5% over the projected peak of 1985-86. Over the longer term enrollments are expected to return to levels of the mid-1970's. The enrollment increases of recent years, as mentioned previously, occurred during a period of fiscal restraint and without funding recognition from governments. The Commission will continue to impress upon the Council that the anticipated enrollment reduction should not be expected to reduce post-secondary funding requirements.

With reduced enrollments and current levels of funding, institutions will be able to take steps to ensure the existence of quality in the longer term and to meet increasing demands for education by non-traditional students and newly developed delivery systems. These demands are the result of employers requiring more advanced levels of education on the undergraduate and graduate levels as hiring prerequisites as well as a screening mechanism for employment. Post-secondary institutions are also increasingly called upon to provide programmes for professional development. In addition, new delivery systems, such as television, make post-secondary education more accessible to a wider range of the public, including the disabled, employed part-time students, and home makers.

MPHEC recommendations

(a) Operating Assistance

Sustenance - The Commission recommends an increase in operating assistance of 4.5% in 1985-86 for sustaining existing levels of activity at Maritime post-secondary education institutions relating to the Commission. In developing this recommended funding increase, the Commission has continued the approach adopted for 1984-85 of basing its expenditure inflator upon current and projected rates of inflation and cost increases facing post-secondary institutions. The Commission has not included an additional provision for enrollment growth in 1985-86 because of

the stabilization that is occurring in enrollment levels. The additional funding being recommended under the category of programme expansion provides funding recognition for some enrollment increases that are occurring. Although recent enrollment increases are not explicitly reflected in 1985-86 recommendations, the Commission requests that the Council strongly consider this factor in responding to these recommendations.

As Council is aware, the Commission uses a formula in allocating operating assistance among institutions that is sensitive to a degree to changing distributions of enrollments among institutions. As a result, individual institutional sustenance increases at the recommended funding level would fall within a range of $\pm$ 2% of the 4.5% average increase. The changing distribution of enrollments among institutions also results in some variation in the increases in provincial contributions to the Commission recommended funding level contained on page 17.

The recommended sustenance increase applies to both unrestricted and restricted assistance. Since 1983-84, the Province of Nova Scotia has provided all assistance in the unrestricted category. Because of concern about the deterioration of capital resources, the Commission had recommended that the restricted category of assistance for equipment and

renovations be reinstated in 1984-85 by tranferring funds from the unrestricted category. This year, in reviewing requests for capital assistance from Nova Scotia institutions, the Commission detected a significant increase in projects that would be expected to be funded from alteration and renovation assistance. In order to ensure adequate maintenance of physical resources, the Commission is recommending that restricted assistance be restored to 1982-83 levels over a three year-period commencing in 1985-86 by transferring annually approximately $1.5 million from the unrestricted category of assistance to the restricted category.

The Commission is forecasting sustenance increases of 4.5% and 4.0% in 1986-87 and 1987-88 respectively. Forecast funding levels for these two years are contained in Appendix V.

The Commission continues to support the policy that tuition fees should not become a smaller proportion of the total cost of post-secondary education and therefore the recommended sustenance increase assumes a similar rate of increase in tuition fees. For the information of Council, tuition fees in the Maritime Provinces continue to be the highest in the country (see Appendix VI). In recent years tuition fee levels in Ontario and British Columbia have moved closer to those in this region.

Table I

RECOMMENDED OPERATING ASSISTANCE 1985-86

	Approved 1984-85			Recommended 1985-86									
				Sustenance			%	Programme	%	Equali-	%		%
	Unrestricted	Restricted	Total	Unrestricted	Restricted	Total	Inc.	Expension	Inc.	zation	Inc.	Total	Inc.
NEW BRUNSWICK													
Grants to Institutions	88.4	4.1	92.5	93.1	4.3	97.4	5.2	0.1		-		97.5	5.3
Grants to other provinces	4.3	-	4.3	5.1	-	5.1		-		-		5.1	19.3
	92.7	4.1	96.8	98.2	4.3	102.5	5.8	0.1		-		102.6	5.9
Foreign Student Recoveries	(1.0)	-	(1.0)	(1.0)	-	(1.0)		-		-		(1.0)	
	91.7	4.1	95.8	97.2	4.3	101.5	5.8	0.1	0.1	-	0.0	101.6	5.9
NOVA SCOTIA													
Grants to Institutions	155.1	-	155.1	159.9	1.5	161.4	4.0	2.0		1.8		165.2	6.5
Recoveries other provinces	(6.6)	-	(6.6)	(7.5)	-	(7.5)	12.7	-		-		(7.5)	12.7
	148.5	-	148.5	152.4	1.5	153.9	3.7	2.0		1.8		157.7	6.2
Foreign Student Recoveries	(2.4)	-	(2.4)	(2.4)	-	(2.4)		-		-		(2.4)	
	146.1	-	146.1	150.0	1.5	151.5	3.7	2.0	1.4	1.8	1.2	155.3	6.3
PRINCE EDWARD ISLAND													
Grants to institutions	13.9	0.7	14.6	14.5	0.7	15.2	4.5	-		-		15.2	4.5
Grants to other provinces	3.8	-	3.8	4.1	-	4.1	5.9	-		-		4.1	5.9
	17.7	0.7	18.4	18.6	0.7	19.3	4.8	-		-		19.3	4.8
Foreign Student Recoveries	(0.0)	-	(0.0)	(0.0)	-	(0.0)		-				(0.0)	
	17.7	0.7	18.4	18.6	0.7	19.3	4.9	-		-		19.3	4.9
TOTAL GRANTS	255.5	4.8	260.3	265.8	6.5	272.3	4.6	2.1	0.8	1.8	0.7	276.2	6.1

Notes: a) Assistance levels are expressed in millions of dollars.
b) Percentage increases are based on unrounded figures and may vary slighty from calculations using the above rounded figures.
c) Assistance requirements for the Atlantic Veterinary College are not included in 1985-86 recommendations - see explanation page 19.

Programme expansion - The Commission recommends a further increase of 0.8% on a region-wide basis for programme expansion. This increase which has varying financial implications for each of the provinces for the most part relates to programmes with relatively high costs and high needs within the region for which commitments have been made previously or for which the Commission has made previous recommendations. Programmes for which additional funding is being recommended are detailed in Appendix VII.

The Commission has included within the recommended increase for programme expansion, a provision in respect of the growth at the University College of Cape Breton (UCCB) as a result of its receiving degree-granting status. Subsequent to obtaining the authority to grant degrees, UCCB has received approval to offer years three and four of business administration and the Commission has recommended to the Government of Nova Scotia that approval be granted to offer the Bachelor of Arts with majors in seven disciplines. During this time period, enrollments in degree programmes at UCCB have increased by 75% which indicates that the institution is playing an important role in providing accessibility to post-secondary education for residents of Cape Breton.

The Commission's funding recommendations and forecasts do not include operating costs that will be associated with the

introduction of the programme in veterinary medicine at the University of Prince Edward Island. Although students will not be enrolling until the fall of 1986 operating assistance will be required in the fiscal year 1985-86. Under the cost-sharing agreement signed by the Atlantic Provinces, the operating budget for the programme is prepared by the University of Prince Edward Island and approved by the provinces. The budget approval process for this programme is now underway and the Commission will provide advice as requested. Cost-sharing for this programme among the provinces is in proportion to ratios identified in the agreement.

Last year the Commission advised Council that it would not be recommending additional funding for new programmes except those which had been identified for funding previously until giving consideration to a proposed review of existing programmes at English language institutions. In the meantime, the Commission has been proceeding with a review of existing programmes with institutions on a pilot project basis. The Commission believes that this initiative will provide a mechanism for insuring a greater public awareness of institutional programme activities. The Commission does not plan to recommend programme expansion funding for any additional new programmes until more information is available from the current review process. Based on programmes currently being projected by institutions, the Commission's position on programme expansion funding should not

have negative implications for programme development in the region.

Provincial contributions toward programme expansion fall initially to the province within which the institution launching a new programme for which additional funding is being provided is located. This is due to the regional funding formula approved by Council several years ago whereby each province provides the grants to its institutions and makes transfers to the other two provinces with respect to its residents studying in those provinces in programmes not offered in the province of residence. Interprovincial transfers are based on actual enrollments and actual grants resulting in a lag in the payment process. As a result, initial contributions to programme expansion are made by the host province and subsequently other provinces make contributions based on enrollments of their students.

Provincial contributions to the recommended programme expansion funding for 1985-86 is contained on page 17. Further increases of 0.6% and 0.3% are forecast for 1986-87 and 1987-88 respectively. These forecasts include provisions for expanded Maritime Forest Ranger School facilities, capital funding for which has been approved by the Maritime Provinces and the federal government.

Equalization - Based on the Commission's funding recommendations for 1978-79, the Government of Nova Scotia approved the concept of equalizing the support levels of several of its institutions which historically had received relatively lower levels of support. Under this arrangement, these institutions would be moved toward the Maritime average level of support over a ten year period. Subsequently, the recommended levels of equalization assistance have been provided fully in four years and partial amounts provided in three other years that in total were approximately the equivalent of one-half of an annual installment under the initial concept.

Substantial progress has been made in the equalization process to date. In order to equalize Nova Scotia institutions that are currently below the Maritime average level of support in terms of grant per weight unit to the current average, additional assistance in the amount of $10 million would be required. The Commission has been including annually an increase of 0.75% of the Maritime funding base for equalization which in 1985-86 represents approximately $1.8 million. On the basis of existing institutional support levels, the required equalization can be attained with the remaining installments (approximately five and one-half) of the ten-year process.

It is not the intention of the Commission to move all institutions to a precise common support level but to within an

acceptable range. As the process proceeds the Commission is giving consideration to defining an acceptable range of institutional support levels and to developing a mechanism to ensure that institutions are kept within the range with available funding. This latter issue will be a more difficult task for the Commission since it is influenced by enrollment levels which are under the direct influence of individual institutions.

The Commission is recommending an increase of 0.75% in assistance to continue the equalization process for Nova Scotia institutions. As indicated on page 17 funding responsibility for this recommended increase falls totally to Nova Scotia and it represents an increase of 1.2% on that province's funding base. However, this increase will in future years influence inter-provincial transfers under the regional funding formula and as a result a portion of the amount will be recovered from the other two provinces.

Forecast increases for 1986-87 and 1987-88 in Appendix V also contain equalization increase provisions of 0.75% per annum.

(b) Capital Assistance

The listing of projects for which the Commission is recommending capital assistance in the three year period 1985-86 through 1987-88 is contained in Appendix VIII. These projects have all received approval in principle by the Commission and as

indicated in the appendix some of the projects have been already approved by governments. The Commisison has continued to adopt a very restrictive approach to capital assistance.

(c) Commission Administration

The administration budget being requested by the Commission in 1985-86 is $674,600 which represents an increase of 2.1% over that approved for the current fiscal year. This budget request for 1985-86 and forecasts for 1986-87 and 1987-88 provide for maintaining current levels of activity and staff complement.

MARITIME PROVINCES HIGHER EDUCATION COMMISSION
Full-Time University Enrollment by Discipline - Maritime Provinces
1979-80 to 1983-84

	1979-80	1980-81	% Change 79-80 to 80-81	1981-82	% Change 80-81 to 81-82	1982-83	% Change 81-82 to 82-83	1983-84	% Change 82-83 to 83-84
Arts and Humanities	8,262	7,972	-3.5	8,308	+4.2	9,065	+9.1	10,152	+12.0
Science	4,832	5,074	+5.0	5,722	+12.8	6,501	+13.6	7,575	+16.5
Education	2,177	2,152	-1.1	2,302	+7.0	2,412	+4.8	2,497	+3.5
Physical Education and Recreation	1,306	1,228	-6.0	1,152	-6.2	1,127	-2.2	1,262	+12.0
Business Administration	5,908	6,597	+11.7	6,794	+3.0	7,381	+8.6	7,198	-2.5
Law	728	751	+3.2	746	-0.7	731	-2.0	739	+1.1
Social Work	242	366	+51.2	496	+35.5	546	+10.1	573	+4.9
Health Sciences	2,050	2,086	+1.8	2,181	+4.6	2,264	+3.8	2,293	+1.3
Visual and Performing Arts	1,064	1,038	-2.4	988	-4.8	1,055	+6.8	1,075	+1.9
Engineering and Applied Sciences	3,274	3,394	+3.7	3,518	+3.7	3,998	+13.6	4,107	+2.7
Agriculture and Biological Sciences	630	580	-7.9	562	-3.1	606	+7.8	644	+6.3
Other	0	147	-	140	-4.8	150	+7.1	216	+44.0
TOTAL	30,473	31,385	+3.0	32,909	+4.9	35,836	+8.9	38,331	+7.0

APPENDIX I

MARITIME PROVINCES HIGHER EDUCATION COMMISSION
Comparisions of Operating Assistance Increases
and Several Indicators of Inflationary Pressures
1977-78 to 1984-85

		Indicators of Inflationary Pressures		
	Operating Assistance[1]	Consumer Price Index[2]	Average Weekly Wages and Salaries Maritime Provinces[2]	Atlantic Universities Non-Salary Price Index
	%	%	%	%
1977-78	7.9	7.6	12.4	14.9
1978-79	8.2	9.0	4.8	17.0
1979-80	7.5	9.3	10.3	12.6
1980-81	9.4	9.4	7.9	12.3
1981-82	10.8	12.3	10.3	14.4
1982-83	12.2	11.8	10.3	7.9
1983-84	5.8	5.4	7.6	9.3[3]
1984-85	5.3	4.8	4.5	N/A

1. Includes restricted and unrestricted assistance but excludes programme expansion assistance.
2. Year over year increases for the month of May
3. Interim value.

MARITIME PROVINCES HIGHER EDUCATION COMMISSION
OPERATING GRANT PER FULL-TIME STUDENT
MARITIME POST-SECONDARY INSTITUTIONS
1974-75 TO 1984-85

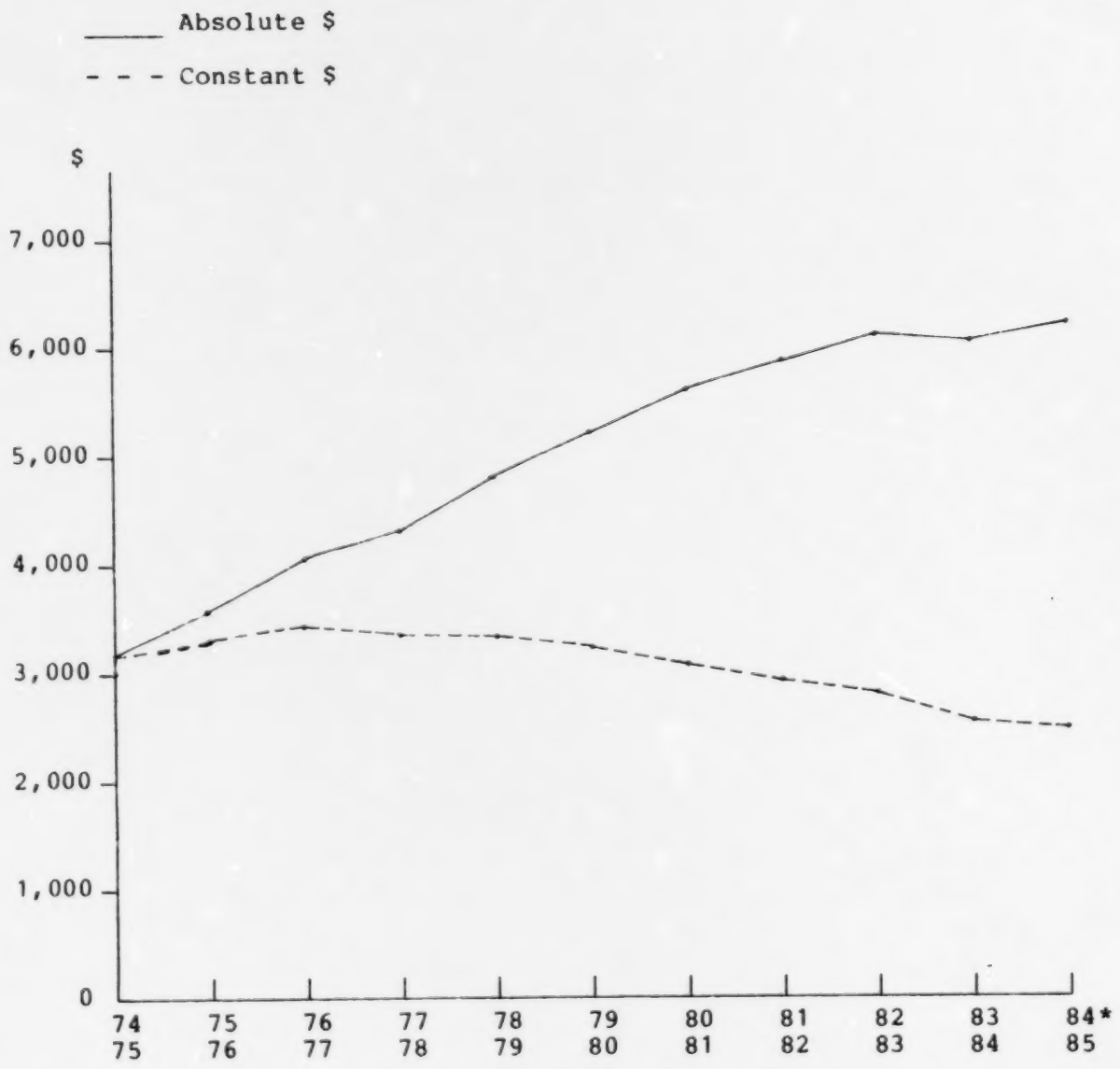

* Projection

MARITIME PROVINCES HIGHER EDUCATION COMMISSION

POPULATION 20-44 YEARS OF AGE NOT ATTENDING SCHOOL FULL-TIME BY HIGHEST LEVEL OF SCHOOLING
- PERCENTAGE OF AGE COHORT POPULATION
1981

	Post-secondary, With Non-University Certificate or Diploma	University, without Certificate, Diploma or Degree	University, with University or Non-University certificate or Diploma	University, with Bachelors Degree or Higher
Prince Edward Island				
20 - 24 years	8.2	5.3	4.6	4.3
25 - 34 years	9.0	5.1	7.6	12.4
35 - 44 years	8.2	3.3	7.3	8.3
Nova Scotia				
20 - 24 years	6.6	5.2	3.6	5.3
25 - 34 years	8.3	4.5	5.4	13.9
35 - 44 years	8.1	2.3	5.9	9.8
New Brunswick				
20 - 24 years	7.6	4.4	2.9	3.6
25 - 34 years	9.5	3.8	4.9	11.2
35 - 44 years	8.2	1.9	4.9	9.0
Maritimes				
20 - 24 years	7.1	4.8	3.4	4.5
25 - 34 years	8.9	4.3	5.3	12.6
35 - 44 years	8.1	2.2	5.6	9.4
Canada				
20 - 24 years	9.8	4.1	2.9	4.1
25 - 34 years	11.0	4.5	5.8	14.1
35 - 44 years	8.9	2.8	5.9	11.8

Source: School Attendance and Level of Schooling; Statistics Canada 1981

APPENDIX IV

MARITIME PROVINCES HIGHER EDUCATION COMMISSION

Forecast Operating Assistance
1986-87 and 1987-88

	1985-86 Recommended	1986-87 Forecast	% Increase	1987-88 Forecast	% Increase
			($ Millions)		
NEW BRUNSWICK					
Unrestricted	98.3	103.3		108.0	
Restricted	4.3	4.5		4.7	
Foreign Student Fees	(1.0)	(1.0)		(1.0)	
	101.6	106.8	5.1	111.7	4.6
NOVA SCOTIA					
Unrestricted	156.2	164.7		172.3	
Restricted	1.5	3.2		4.8	
Foreign Student Fees	(2.4)	(2.4)		(2.4)	
	155.3	165.5	6.6	174.7	5.6
PRINCE EDWARD ISLAND					
Unrestricted	18.6	19.5		20.4	
Restricted	0.7	0.7		0.7	
Foreign Student Fees	(0.0)	(0.0)		(0.0)	
	19.3	20.2	4.7	21.1	4.5
TOTAL					
Unrestricted	273.1	287.5		300.7	
Restricted	6.5	8.4		10.2	
Foreign Student Fees	(3.4)	(3.4)		(3.4)	
	276.2	292.5	5.9	307.5	5.1

Note: The above recommended and forecast assistance levels do not include provision for the Atlantic Veterinary College.

APPENDIX VI

MARITIME PROVINCES HIGHER EDUCATION COMMISSION

Average[1] Arts & Science Tuition Fee Levels by Province
1984-85

Newfoundland	936
Quebec	555
Ontario	1,171
Manitoba	826
Saskatchewan	986
Alberta	851
British Columbia	1,165
New Brunswick	1,266
Nova Scotia	1,330
Prince Edward Island	1,270

[1] Represents arithmetic average unweighted for institutional size, includes all Maritime institutions and major institutions in other provinces and is based on MPHEC survey.

MARITIME PROVINCES HIGHER EDUCATION COMMISSION

PROGRAMME EXPANSION[1]
1984-85 through 1987-88

	Approved 1984-85	Recommended 1985-86	Forecast 1986-87	Forecast 1987-88
	(1984-85 Constant $ in 000's)			
Université de Moncton				
Forestry	648.3	770.0	809.0	987.0
Mechanical engineering[2]			275.0	425.0
Acadia University				
Food Science	-	589.0	603.0	521.0
Dalhousie University				
Dental School	2,912.6	3,300.0[3]	3,300.0[3]	3,300.0[3]
Medical School	973.6[4]	1,375.2	1,375.2	1,375.2
Occupational Therapy	461.0	408.0	400.5	400.5
O.A.S.P.	190.5	150.5	97.5	103.8
Nova Scotia Agricultural College[5]				
Degree Program	1,241.9	1,415.9	1,554.9	1,554.9
University College of Cape Breton	-	518.1	1,352.7	1,821.9
Maritime Forest Ranger School	-	-	150.0	160.0
	6,427.9	8,526.7	9,917.8	10,649.3

1. Excludes provision for the Atlantic Veterinary College.
2. The mechanical engineering programme has been under consideration by the Commission since 1982 and its recommendation was not affected by the Commission's proposed review of existing programmes at English language institutions.
3. No further increases forecast pending review of funding and enrollment levels for the school.
4. Relates to a recommended change in programme funding weights for medical residents and assumes contributions from all three provinces in 1984-85.
5. Excludes major equipment items funded as capital by the Nova Scotia Department of Agriculture.

MARITIME PROVINCES HIGHER EDUCATION COMMISSION
Capital Assistance Recommendations - 1985-86, 1986-87 and 1987-88

	Total Assistance	1985-86			1986-87			1987-88		
		(000's)								
		N.B.	N.S.	P.E.I.	N.B.	N.S.	P.E.I.	N.B.	N.S.	P.E.I.
NEW BRUNSWICK										
Maritime Forest Ranger School[1,2]	6,499	2,022	1,730	248	1,263	1,081	155	-	-	-
Saint Thomas University										
Renovations to Holy Cross House and Edmund Casey Hall[2]	100	100	-	-	-	-	-	-	-	-
Université de Moncton										
-Centre universitaire de Moncton - debt retirement[2]	1,843	631	-	-	583	-	-	629	-	-
- Forestry School[2]	1,600	-	-	-	1,600	-	-	-	-	-
- library expansion	5,400	1,000	-	-	2,000	-	-	2,400	-	-
- Mechanical Engineering	1,700	-	-	-	850	-	-	850	-	-
University of New Brunswick										
-Fredericton - Library expansion[2]	262	262	-	-	-	-	-	-	-	-
-Saint John - Student Union Bldg.	1,888	1,438	-	-	450	-	-	-	-	-
	19,292	5,453	1,730	248	6,746	1,081	155	3,879	-	-
NOVA SCOTIA										
Dalhousie University	(4)		(4)			(4)			(4)	
Mount St. Vincent University										
Library expansion	(5)	-	(5)	-	-	(5)	-	-	(5)	-
Saint Francis Xavier University										
Library expansion[2,6]	3,000	-	1,500	-	-	1,500	-	-	-	-
Service Facility	800	-	800	-	-	-	-	-	-	-
Saint Mary's University										
Sports and Recreation Centre[2,6]	3,000	-	1,500	-	-	1,500	-	-	-	-
Technical University of Nova Scotia										
Library expansion	5,900	-	3,500	-	-	2,400	-	-	-	-
Addition to "A" & "B" Building	2,350	-	2,350	-	-	-	-	-	-	-
	15,050	-	9,650	-	-	5,400	-	-	-	-
PRINCE EDWARD ISLAND										
University of Prince Edward Island										
College of Veterinary Medicine[2,3]	15,226	-	-	1,078	3,354	4,930	5,864	-	-	-
Sports and Recreation Complex	6,000	-	-	3,000	-	-	3,000	-	-	-
Main Building Renovations	1,500	-	-	500	-	-	500	-	-	500
	22,726	-	-	4,578	3,354	4,930	9,364	-	-	500
	57,068	5,453	11,380	4,826	10,100	11,411	9,519	3,879	-	500

1. Provincial contributions and cash flow based on federal-provincial cost sharing agreement.
2. Previously approved.
3. Cash flow is based on a proposal to accelerate payment of the federal government's contribution to the project, reflects prior years' provincial budget appropriations and is expressed in 1983 constant dollars.
4. The Commission has previously recommended capital assistance for Physical Sciences Phase I and Law School expansion totalling $5.5 M; Recommended assistance levels and cash flow for these is not specified pending clarification of Dalhousie University's capital priorities.
5. Commission recognizes requirements for expansion of library facilities; the University is proposing to provide such facilities within a proposed Communications Centre which is currently under review by the Commission.
6. Assistance levels reflects commitments by Province of Nova Scotia.

APPENDIX VIII

CESPM
CONSEIL DES PREMIERS
MINISTRES DES MARITIMES

MPHEC
MARITIME PROVINCES
HIGHER EDUCATION COMMISSION
Kings Place, Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1
(506) 453-2844

CESPM
COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES
Kings Place, C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

PLAN FINANCIER 1985-1986

PLAN FINANCIER

1985-1986

Conformément à sa loi constitutive, la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes présente au Conseil des premiers ministres des Maritimes un plan de financement de l'enseignement supérieur dans la région pour l'exercice 1985-1986. Le plan financier expose les niveaux de financement recommandés pour 1985-1986 ainsi que les prévisions pour les années 1986-1987 et 1987-1988.

	1984-1985 Montant approuvé	1985-1986 Montant recommandé	1986-1987 Prévision	1987-1988 Prévision
		(en millions de dollars)		
Aide de fonctionnement				
Sans restriction	255,5	269,7	284,1	297,3
Avec restriction	4,8	6,5	8,4	10,2
Aide d'immobilisation	S/O	21,7	31,0	4,4
Administration de la CESPM	0,7	0,7	0,7	0,7

Le Tableau I de la page 18 et l'annexe VIII exposent l'objet des recommandations relatives à l'aide de fonctionnement et à l'aide d'immobilisation par province pour l'exercice 1985-1986.

Afin de justifier les niveaux de financement recommandés pour 1985-1986, la Commission souhaite exposer au Conseil un relevé des niveaux et des tendances en matière d'inscription dans les établissements d'enseignement postsecondaire des Maritimes, ainsi que des incidences connexes. Dans son exposé, la Commission met l'accent sur les inscriptions afin d'aider le Conseil à mieux

comprendre l'évolution qui se produit dans les établissements d'enseignement postsecondaire à ce chapitre, les raisons pour lesquelles les niveaux ont varié par rapport aux projections antérieures, les incidences des niveaux actuels d'inscription sur la qualité de l'enseignement et sur l'accessibilité, et l'orientation future à cet égard. Cette grande importance accordée aux inscriptions n'a aucunement pour but d'obtenir un financement supplémentaire afin de faire face à l'augmentation du nombre d'inscriptions, mais elle vise plutôt à justifier le maintien en termes réels des niveaux actuels de financement pour les activités existantes et la prestation de fonds supplémentaires pour répondre aux besoins de nouveaux programmes, alors que nous traversons une période de réduction des dépenses gouvernementales.

Le nombre d'inscriptions dans les établissements d'enseignement postsecondaire des provinces Maritimes et du Canada a augmenté pour la quatrième année consécutive et a atteint un niveau record en 1984-1985. Le tableau ci-dessous expose la croissance du nombre d'inscriptions pendant les cinq dernières années.

Nombre d'étudiants inscrits à temps plein dans les universités

	1979-1980	1984-1985 (Inscriptions préliminaires)	Augmentation nombre	Augmentation %
Nouveau-Brunswick	10 770	14 450	3 680	34,2
Nouvelle-Écosse	18 371	22 950	4 579	24,9
Île-du-Prince-Édouard	1 332	1 700	368	27,6
	30 473	39 100	8 627	28,3

Le nombre additionnel d'étudiants (8 600) inscrits pendant cette période de cinq ans est considérable, puisqu'il correspond approximativement au nombre d'inscriptions à temps plein enregistrées à l'université Dalhousie et à la Technical University of Nova Scotia. Toutefois, le taux d'augmentation a commencé à se stabiliser. Le nombre de nouvelles inscriptions en 1983 et 1984 reflète les conditions démographiques et laisse entrevoir une stabilisation et une baisse subséquente des taux d'inscription.

L'annexe I démontre que le nombre d'inscriptions a augmenté dans la plupart des catégories de programmes. On constate des variations importantes d'un programme à l'autre par rapport au taux de croissance enregistré pendant toute la période et sur une base annuelle. Ces variations indiquent la tendance des étudiants à s'inscrire dans des disciplines différentes, et ce choix est fortement influencé par la demande du marché du travail. Les variations enregistrées pendant cette période dans le niveau des inscriptions en arts et sciences et en génie confirment cette tendance.

Le nombre d'inscriptions en arts et sciences a commencé à fléchir au milieu de la dernière décennie lorsque les étudiants, soucieux d'augmenter leurs chances de trouver un emploi, ont suivi des programmes plus spécialisés qui avaient été mis sur pied pour répondre aux demandes du marché du travail. Cette tendance à la baisse s'est maintenue jusqu'à tout récemment, et l'on constate une nouvelle remontée du nombre d'inscriptions en arts et sciences.

Des études récentes révèlent un retour aux programmes traditionnels en lettres et sciences humaines et en sciences, ce qui indique chez les employeurs un intérêt nouveau pour de futurs employés possédant une formation de base générale. L'augmentation des inscriptions en arts et sciences prouve bien que les étudiants cherchent à suivre des programmes plus généraux afin de répondre aux attentes des employeurs et au besoin perçu d'une formation plus complète.

Les inscriptions en génie ont pris une orientation différente. La tendance à la hausse amorcée au milieu des années soixante-dix a progressé de façon spectaculaire. À la fin de la décennie, toutes les écoles de génie du Canada étaient remplies à capacité, et certains milieux blâmaient les universités de ne pas former assez de diplômés pour répondre à la demande des employeurs. Au début des années quatre-vingt, les conditions économiques ont changé, et l'on s'est retrouvé avec un surplus important de diplômés en génie. Par exemple, en décembre 1982, la Engineering Manpower News estimait que 8% des ingénieurs étaient sans emploi. Cet état de fait a eu pour conséquence manifeste de stabiliser brusquement l'intérêt des étudiants pour cette discipline. Ainsi, on a enregistré dans la région une baisse de plus de 15% dans le nombre de nouvelles admissions pour les programmes en génie en 1983-1984, et des indications préliminaires montrent que la tendance à la baisse se poursuit encore cette année.

La tendance relevée pour les inscriptions en génie s'apparente à celle qu'affichent d'autres programmes de formation professionnelle

comme l'administration des affaires et l'informatique. Le graphique ci-après expose les tendances observées dans ces programmes et dans les autres programmes susmentionnés.

ÉTUDIANTS INSCRITS À TEMPS PLEIN
DANS LES UNIVERSITÉS DES PROVINCES MARITIMES
Par discipline choisie - de 1975-1976 à 1983-1984

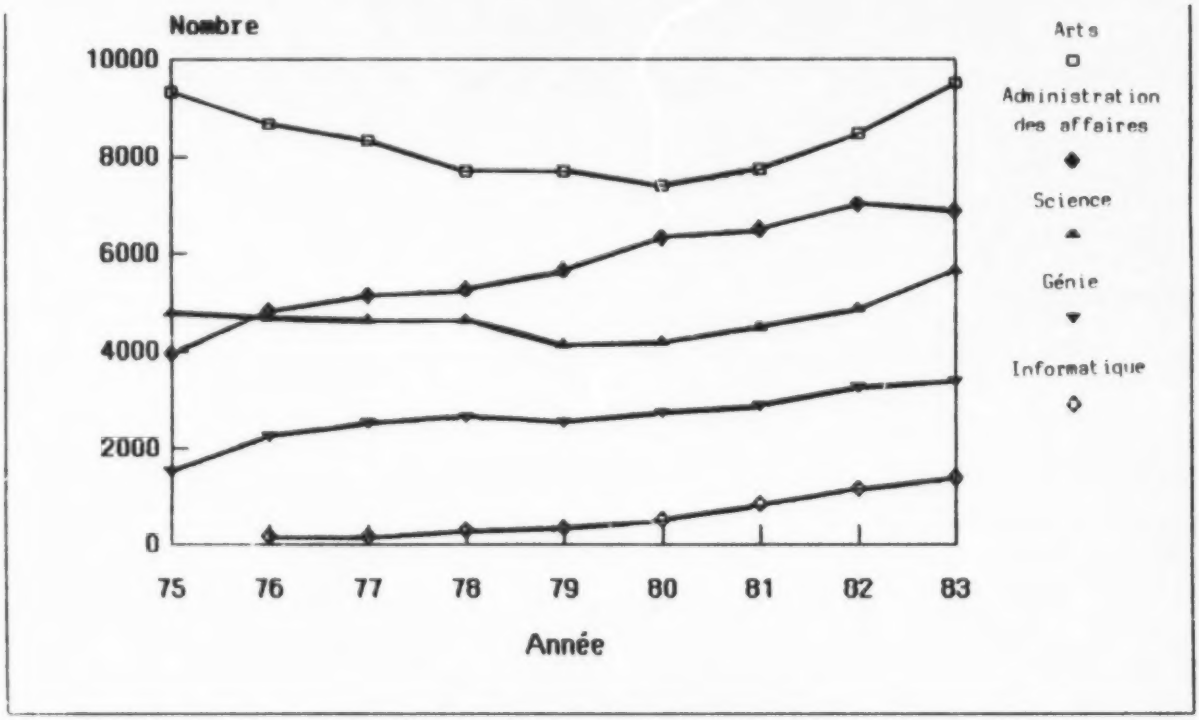

Ces courbes des inscriptions révèlent que le choix des programmes auxquels s'inscrivent les étudiants est fortement et rapidement influencé par les conditions du marché du travail. De

plus, cette illustration vient appuyer un thème soulevé par la Commission dans un plan financier précédent, à savoir l'importance d'un financement régulier des établissements d'enseignement postsecondaire et de la répartition des ressources au sein des établissements afin qu'ils puissent continuer à faire face aux variations cycliques qui se produisent sur le marché du travail et que l'on puisse répondre à la demande des étudiants pour certains programmes.

Les établissements d'enseignement postsecondaire des Maritimes ont dû faire face à l'augmentation du nombre d'inscriptions presque sans compter sur un financement précis à cette fin de la part du gouvernement. En fait, l'augmentation des inscriptions est survenue au moment où les établissements subissaient des restrictions financières. Dans ses plans financiers annuels, la Commission tente depuis 1977 de sensibiliser le Conseil à la situation financière difficile qui afflige le fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur.

L'annexe II expose le fait que les établissements ont dû faire face à un appui financier décroissant, en termes réels. De plus, la hausse des inscriptions pendant les cinq dernières années a produit le déclin en dollars constants de la subvention de fonctionnement par étudiant, comme on le voit à l'annexe III.

Les établissements d'enseignement n'ont pas accusé sans dommage une augmentation de 28% des inscriptions sans recevoir d'aide

supplémentaire, même s'il est difficile de quantifier le préjudice causé. Pour se plier aux restrictions financières, les établissements ont concentré leur attention sur des activités et des services qui nuisent le moins à la qualité des programmes; ainsi, les secteurs touchés par les réductions ont été le nettoyage et l'entretien ainsi que le personnel non enseignant. Toutefois, il y a des limites aux réductions et aux prouesses qu'une bonne gestion peut réaliser dans le secteur non enseignant. La baisse des subventions de fonctionnement par étudiant commence à dégrader la qualité des programmes, et cela se traduit par l'augmentation du nombre d'étudiants par classe, la réduction du soutien technique, la diminution des séances et des analyses en laboratoire, la compression des services d'orientation, ainsi que l'appauvrissement des ouvrages de bibliothèque et du matériel d'enseignement et de recherche. Même si la nouvelle technologie dans le domaine de l'information et des communications s'avère précieuse pour l'enseignement et la recherche, elle coûte très cher et ne peut résoudre les problèmes engendrés par un financement insuffisant.

L'augmentation des recettes touchées par les établissements au titre des frais de scolarité leur ont permis de réduire les incidences de l'augmentation des inscriptions sur la qualité de l'enseignement, même si les frais de scolarité ne représentent qu'une faible proportion des recettes totales (environ 15 %). Les recettes supplémentaires proviennent de l'augmentation du nombre d'inscriptions et de l'augmentation du taux annuel des frais de scolarité proportionnellement aux taux d'augmentation des

subventions, mesure prise par les établissements et appuyée par la CLSPM au milieu des années 1970.

Les niveaux d'inscription des dernières années ont contribué à étendre le débat sur la question de l'enseignement postsecondaire, principalement en ce qui concerne la qualité des programmes et l'universalité. On avance, entre autres, que les établissements ont négligé de maintenir la qualité en termes de programmes offerts et de conditions d'admission, que trop de gens reçoivent une formation postsecondaire et que le principe d'universalité d'accès à l'éducation pour toutes les personnes qualifiées devrait être abandonné, et que le financement insuffisant est la principale cause des problèmes actuels qui touchent la qualité.

La Commission continue d'appuyer la politique selon laquelle l'enseignement postsecondaire doit être accessible à toutes les personnes qualifiées. Certaines provinces comme la Colombie-Britannique et l'Ontario ont adopté officiellement cette politique. L'accès à l'enseignement postsecondaire est devenu un but fondamental pour la population canadienne, et ce principe a été renforcé par l'augmentation des subventions gouvernementales à l'enseignement postsecondaire au cours des vingt dernières années et par l'élaboration de grands programmes d'aide aux étudiants.

Par ailleurs, la Commission a toujours été d'avis que les établissements d'enseignement doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les programmes offerts correspondent

à des niveaux acceptables de qualité compte tenu du financement accordé. La Commission est consciente que de telles mesures peuvent avoir des répercussions sur l'éventail des programmes offerts et sur le nombre d'admissions.

La Commission reconnaît que les établissements d'enseignement ont été à la hauteur face à l'augmentation de la demande pour l'enseignement postsecondaire qui s'est produite par suite du fléchissement de l'économie. Le plus grand nombre d'inscriptions ne découle pas d'un assouplissement des normes d'admission, mais il est plutôt dû au fait qu'un nombre accru d'étudiants cherchent à profiter de l'enseignement postsecondaire en raison de la rareté des emplois et des exigences des employeurs pour une main-d'oeuvre plus qualifiée. Ainsi, les étudiants améliorent leurs chances de se trouver un emploi tout en augmentant la compétence de la main-d'oeuvre au Canada.

L'enseignement postsecondaire n'est pas le seul secteur de l'éducation touché par le phénomène des taux de participation plus élevés. Au niveau secondaire dans les provinces Maritimes, la proportion des élèves qui quittent l'école dès qu'ils ont passé l'âge scolaire obligatoire a aussi diminué depuis plusieurs années, comme en fait foi l'exposé ci-après.

La Commission favorise le débat sur les problèmes actuels de l'enseignement postsecondaire dans l'espoir de susciter l'intérêt du public. Cependant, la Commission déconseille l'orientation qui

aurait pour objet de restreindre l'accès à l'enseignement postsecondaire, comme le prônent certaines personnes. La Commission a déjà eu l'occasion de se prononcer sur l'importance qu'elle attache à l'enseignement pour le développement socioéconomique de la région, surtout dans le contexte actuel du changement technologique. D'après les données du recensement de 1981 présentées à l'annexe IV, les étudiants qui fréquentent des établissements d'enseignement postsecondaire au Canada représentent encore une infime minorité. Dans notre région, comme moins du tiers des personnes de 20 à 35 ans qui ont terminé leurs études possèdent une formation postsecondaire, et moins de 15% détiennent un diplôme universitaire, la Commission croit fermement que l'accès à l'enseignement postsecondaire doit demeurer une grande priorité des gouvernements.

La Commission se rend compte que le gouvernement est soumis à des conditions financières de plus en plus difficiles et qu'il peut être obligé d'amputer certains services afin de s'ajuster aux fluctuations dans les niveaux de ressources et dans la demande de services. Néanmoins, la Commission juge toujours souhaitable que les gouvernements cherchent sans relâche à assurer un système d'enseignement postsecondaire de grande qualité et accessible à toutes les personnes qualifiées. Un facteur qui favorise la réalisation de cet objectif est la stabilisation prévue du nombre d'inscriptions. Comme on l'a déjà mentionné, une analyse détaillée des inscriptions enregistrées ces deux dernières années révèle que les tendances démographiques commencent à se faire sentir sur les

niveaux d'inscriptions. Quoique le nombre de personnes généralement en âge de faire des études postsecondaires ait commencé à décroître dans notre région en 1982-1983, l'incidence de cette baisse a été plus que compensée par des taux de participation plus élevés dans les programmes d'études secondaires et postsecondaires.

Dans ses projections établies en 1976, la Commission prévoyait que l'inscription dans les universités des Maritimes atteindrait un sommet durant la période 1980-1982, et que le nombre d'étudiants inscrits à temps plein passerait de 29 710 en 1974-1975 à 31 785 en 1979-1980. Le nombre réel d'étudiants inscrits à temps plein dans les universités des Maritimes était de 30 473 en 1979-1980. Ce plus faible niveau d'inscription correspond au fléchissement du taux de participation aux programmes postsecondaires enregistré à l'échelle régionale et nationale. Par exemple, le taux national est passé de 19,2 % à environ 17 % entre 1975-1976 et 1979-1980. L'année scolaire 1980-1981 fut caractérisée par un renversement de la tendance à la baisse du taux de participation aux programmes d'enseignement postsecondaire au Canada, et il se situait à 21,7 % en 1982-1983, dernière année pour laquelle les données nationales sont disponibles.

Le tableau ci-dessous révèle un autre facteur important manifesté en 1981, alors que les taux d'attrition au secondaire, restés stables pendant plus de dix ans, ont commencé à varier conformément à la baisse enregistrée sur le marché du travail. Les taux d'attrition pour les élèves de la 9^{e} à la 12^{e} année sont

restés à peu près constants pendant cette période. Les élèves qui finissaient en 12e année au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard (âge moyen de 18 ans) et en 11e année en Nouvelle-Écosse (âge moyen de 17 ans) représentaient entre 75 et 80 % du nombre total des personnes de ce groupe d'âge. Les taux réduits d'attrition ont donné lieu à un plus grand nombre de diplômés du secondaire qui sont venus grossir les rangs des candidats aux études postsecondaires.

Taux d'attrition au secondaire

(redressé pour tenir compte de la migration interprovinciale)

De la	à la	1979	1980	1981	1982	1983
				(Pourcentage)		
	Nouveau-Brunswick					
9e	10e année	3,7	2,0	1,7	1,1	0,8
10e	11e année	11,7	10,8	11,1	8,3	8,5
11e	12e année	9,8	8,7	3,3	0,8	0,5
	Nouvelle-Écosse					
9e	10e année	8,7	8,3	6,2	1,8	3,5
10e	11e année	16,9	20,0	12,8	11,4	9,5
11e	12e année	19,5	13,9	12,2	7,9	4,5
	Île-du-Prince-Édouard					
9e	10e année	2,4	1,0	1,0	-	1,5
10e	11e année	8,9	3,3	2,0	-	-
11e	12e année	10,0	6,9	6,3	3,4	5,5

Le taux de transfert des élèves qui s'inscrivent aux études postsecondaires à la fin de leur secondaire approche la limite maximale, puisque l'analyse de la Commission indique qu'environ 90 % des diplômés du secondaire dans les Maritimes en 1983 qui répondaient aux conditions d'admission à l'université étaient

inscrits à une université canadienne à l'automne 1983, et les données préliminaires montrent que la tendance se maintiendra en septembre 1984. Compte tenu de ces taux élevés de transfert, la courbe démographique exposée ci-dessous influencera les niveaux d'inscription à l'avenir. Les statistiques portant sur l'inscription dans les Maritimes en 1983-1984 et les données préliminaires pour 1984-1985 révèlent déjà que les nouvelles inscriptions dans les établissements d'enseignement postsecondaire ont diminué très légèrement pour la première fois en septembre 1983, et que l'on peut escompter une baisse de 2 % en septembre 1984.

GROUPE DE 18 A 24 ANS DANS LES MARITIMES

1975–1988

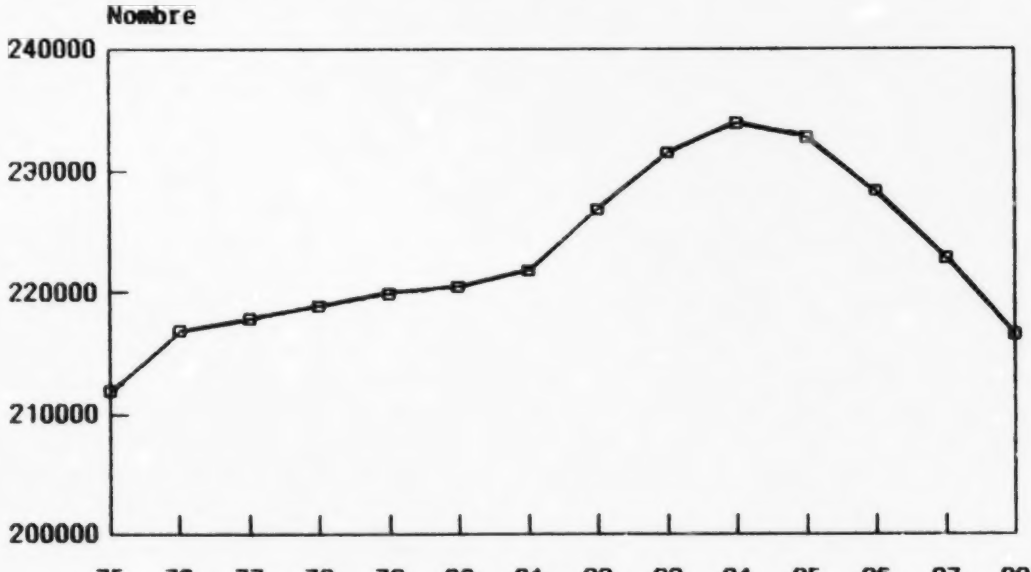

(Les données pour les années 1977 à 1980 sont extrapolées à partir des chiffres du recensement de 1976 pour tenir compte de la migration interprovinciale.
Les données pour les années 1982 à 1988 sont des projections faites à partir du recensement de 1981, et elles ne tiennent pas compte de la migration interprovinciale.)

La hausse prévue (1,8 %) du nombre total d'inscriptions en 1984-1985 n'est pas attribuable aux nouvelles admissions, mais elle découle plutôt du nombre accru d'étudiants admis les années précédentes et encore inclus dans le système ainsi que d'une plus grande proportion d'étudiants qui poursuivent leurs études jusqu'à terme. Les prévisions suivantes de la Commission en matière d'inscriptions pour les quatre prochaines années tiennent compte de la diminution constante du nombre de personnes en âge de suivre des études postsecondaires, sans escompter de changement important dans la situation économique.

	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989
Nouveau-Brunswick	14 571	14 797	14 515	14 176	13 960
Nouvelle-Écosse	23 640	23 450	22 950	22 865	22 587
Île-du-Prince-Édouard	2 527	2 546	2 524	2 501	2 382
	40 738	40 793	39 989	39 542	38 929
Pourcentage de variation annuelle	+1,8 %	+0,1 %	-2,0 %	-1,1 %	-1,6 %

La Commission s'attend à une chute de 4,5 % dans le niveau d'inscription en 1988-1989 par rapport au sommet atteint en 1985-1986. À plus long terme, les inscriptions devraient revenir aux niveaux enregistrés au milieu des années 1970. Comme on l'a mentionné auparavant, les inscriptions accrues des dernières années se sont produites dans une période de restrictions financières qui ont entravé un financement proportionnel de la part des gouvernements. La Commission continuera de faire pression sur le Conseil pour que la réduction anticipée du nombre d'inscriptions ne soit pas interprétée comme une diminution des besoins de financement

des établissements d'enseignement postsecondaire.

Les inscriptions moins nombreuses et les niveaux actuels de financement permettront aux établissements de prendre les mesures voulues pour garantir la qualité des programmes à long terme et répondre aux besoins croissants de formation d'une clientèle non traditionnelle, et pour l'application de nouveaux systèmes de diffusion de l'enseignement. Ces besoins découlent des exigences des employeurs pour une formation plus poussée des étudiants et des diplômés universitaires en tant que préalable de recrutement et de pré-sélection des candidats à l'emploi. On demande de plus en plus aux institutions d'enseignement supérieur d'offrir des programmes de développement professionnel. De plus, les nouveaux systèmes de diffusion, comme la télévision, rendent l'enseignement postsecondaire accessible à un plus grand public, notamment aux handicapés, aux étudiants qui travaillent à temps partiel et aux personnes au foyer.

Recommandations de la CESPM

a) Aide de fonctionnement

Subsistance - La Commission recommande une augmentation de l'aide de fonctionnement de 4,5 % en 1985-1986 pour que soient maintenus les niveaux actuels d'activité dans les établissements d'enseignement postsecondaire des Maritimes qui relèvent de la Commission. Ce taux d'augmentation a été établi conformément au modèle adopté en 1984-1985 et fondé sur le facteur de gonflement des

dépenses calculé selon les taux courants et projetés de l'inflation et en vertu de l'accroissement des frais occasionnés pour le fonctionnement des établissements d'enseignement postsecondaire. La Commission n'inclut pas la prestation de fonds supplémentaires pour l'augmentation du nombre d'inscriptions en 1985-1986 en raison du fait que les niveaux d'inscription tendent à se stabiliser. Le montant supplémentaire recommandé pour l'expansion des programmes prévoit une compensation financière pour certaines des nouvelles inscriptions. Quoique l'augmentation des inscriptions récentes ne sont pas explicitement prises en compte dans les recommandations pour 1985-1986, la Commission exhorte le Conseil à bien tenir compte de ce facteur dans l'étude de ces recommandations.

Le Conseil sait que la formule utilisée par la Commission pour répartir l'aide de fonctionnement entre les établissements tient compte dans une certaine mesure de la répartition variable des inscriptions d'un établissement à l'autre. Ainsi, l'augmentation du financement recommandé au titre du fonctionnement normal des établissements prévoit une marge de $\pm$ 2 % dans l'augmentation moyenne de 4,5 %. La répartition des inscriptions entre les établissements découle aussi d'une certaine variation des augmentations des contributions provinciales au niveau de financement recommandé par la Commission, qui est exposé à la page 18.

L'augmentation recommandée pour le fonctionnement normal s'applique à l'aide sans restriction et à l'aide avec restriction.

Depuis 1983-1984, la province de Nouvelle-Écosse a fourni toute l'aide dans la catégorie sans restriction. Compte tenu de la détérioration des biens d'équipement, la Commission a recommandé que l'aide avec restriction pour le matériel et les rénovations soit rétablie en 1984-1985 par le transfert des fonds à partir de la catégorie sans restriction. Cette année, en étudiant les demandes d'aide d'immobilisation des établissements de la Nouvelle-Écosse, la Commission a noté un accroissement sensible du nombre de projets requérant une aide au titre des modifications et des rénovations. Afin d'assurer le bon entretien des biens matériels, la Commission recommande que l'aide avec restriction soit ramenée aux niveaux de 1982-1983 sur une période de trois ans commençant en 1985-1986, en transférant chaque année environ 1,5 million de dollars de la catégorie d'aide sans restriction à la catégorie d'aide avec restriction.

La Commission prévoit des augmentations pour la subsistance de l'ordre de 4,5 % en 1986-1987 et de 4 % en 1987-1988. Les niveaux de financement prévu pour ces deux années sont exposés à l'annexe V.

La Commission est toujours d'avis que les frais de scolarité ne doivent pas représenter une plus faible proportion du coût total de l'enseignement postsecondaire, et l'augmentation recommandée pour le fonctionnement normal suppose donc une augmentation proportionnelle des frais de scolarité. L'annexe VI, présentée au Conseil à titre documentaire, démontre que les frais de scolarité dans les provinces

Tableau 1
AIDE DE FONCTIONNEMENT RÉCURRENTE POUR 1985-1986

	Montant approuvé pour 1984-1985			Montant recommandé pour 1985-1986									
				Fonctionnement normal									
	Sans restriction	Avec restriction	Total	Sans restriction	Avec restriction	Total	Augmentation (%)	Expansion programmes	Augmentation (%)	Péréquation	Augmentation (%)	Total	Augmentation (%)
NOUVEAU-BRUNSWICK													
Subventions aux établissements	88,4	4,1	92,5	93,1	4,3	97,4	5,2	0,1		-		97,5	5,3
Subventions aux autres provinces	4,3	-	4,3	5,1	-	5,1		-		-		5,1	19,3
	92,7	4,1	96,8	98,2	4,3	102,5	5,8	0,1		-		102,6	5,9
Étudiants étrangers (frais supplémentaires)	(1,0)	-	(1,0)	(1,0)	-	(1,0)		-		-		(1,0)	
	91,7	4,1	95,8	97,2	4,3	101,5	5,8	0,1	0,1	-	0,0	101,6	5,9
NOUVELLE-ÉCOSSE													
Subventions aux établissements	155,1	-	155,1	159,9	1,5	161,4	4,0	2,0		1,8		165,2	6,5
Subventions aux établissements	(6,6)	-	(6,6)	(7,5)	-	(7,5)	12,7	-		-		(7,5)	12,7
	148,5	-	148,5	152,4	1,5	153,9	3,7	2,0		1,8		157,7	6,2
Étudiants étrangers (frais supplémentaires)	(2,4)	-	(2,4)	(2,4)	-	(2,4)		-		-		(2,4)	
	146,1	-	146,1	150,0	1,5	151,5	3,7	2,0	1,4	1,8	1,2	155,3	6,3
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD													
Subventions aux établissements	13,9	0,7	14,6	14,5	0,7	15,2	4,5	-		-		15,2	4,5
Subventions aux autres provinces	3,8	-	3,8	4,1	-	4,1	5,9	-		-		4,1	5,9
	17,7	0,7	18,4	18,6	0,7	19,3	4,8	-		-		19,3	4,8
Étudiants étrangers (frais supplémentaires)	(0,0)	-	(0,0)	(0,0)	-	(0,0)		-		-		(0,0)	
	17,7	0,7	18,4	18,6	0,7	19,3	4,9	-		-		19,3	4,9
SUBVENTIONS TOTALES	255,5	4,8	260,3	265,8	6,5	272,3	4,6	2,1	0,8	1,8	0,7	276,2	6,1

Remarques: a) Les montants sont exprimés en millions de dollars.
b) Les pourcentages d'augmentation sont fondés sur des chiffres non arrondis et peuvent différer légèrement des montants obtenus au moyen des chiffres arrondis ci-dessus.
c) L'aide requise par l'École de médecine vétérinaire de l'Atlantique n'est pas incluse dans les recommandations pour 1985-1986 - voir les explications à la page 20.

Maritimes sont encore les plus élevés du pays. Ces dernières années, les frais de scolarité en Ontario et en Colombie-Britannique se sont rapprochés de ceux de notre région.

Expansion des programmes - La Commission recommande une augmentation supplémentaire de 0,8 % au niveau régional pour l'expansion des programmes. Cette augmentation comporte différentes implications financières pour chaque province, et elle s'applique surtout à des programmes relativement dispendieux et dont la région a grand besoin, pour lesquels des engagements ont déjà été pris et pour lesquels la Commission a déjà fait des recommandations. Les programmes qui font l'objet de recommandation pour l'aide financière supplémentaire sont exposés en détail à l'annexe VII.

Dans l'augmentation recommandée pour l'expansion des programmes, la Commission a inclus un montant pour le University College of Cape Breton (UCCB) relatif à l'expansion du collège suite à la nouvelle autorisation acquise de décerner des diplômes universitaires. Le UCCB a ensuite été autorisé à donner les troisième et quatrième années du cours en administration des affaires, et la Commission a recommandé au gouvernement de la Nouvelle-Écosse d'autoriser le UCCB à offrir le baccalauréat ès arts avec spécialisation dans sept disciplines. Depuis qu'il a acquis son nouveau statut, le UCCB a enregistré une augmentation de 75 % dans les inscriptions en vue d'un diplôme universitaire, signe manifeste que l'établissement joue un rôle important sur le plan de l'enseignement postsecondaire pour les habitants du Cap-Breton.

Les recommandations et les prévisions de financement de la Commission ne comprennent pas les frais de fonctionnement qui seront occasionnés par le nouveau programme de médecine vétérinaire à l'université de l'Île-du-Prince-Édouard. Même si les étudiants ne sont pas attendus avant l'automne 1986, l'aide de fonctionnement sera nécessaire pour l'exercice 1985-1986. En vertu de l'entente sur le partage des coûts signée par les provinces de l'Atlantique, le budget de fonctionnement affecté au programme doit être élaboré par l'université de l'Île-du-Prince-Édouard et approuvé par les provinces. Le processus d'approbation du budget pour ce programme est actuellement en marche et la Commission fournira un service consultatif sur demande. Le partage des coûts pour ce programme entre les provinces est proportionnel aux ratios établis dans l'entente.

L'année dernière, la Commission avisait le Conseil qu'elle ne recommandait pas de fonds supplémentaires pour de nouveaux programmes autres que ceux déjà visés par des subventions, tant que l'on n'aura pas pris connaissance d'une étude proposée des programmes existants dans les établissements d'expression anglaise. Entre temps, à titre de projet-pilote, la Commission a procédé à l'étude des programmes existants dans les établissements de la région. La Commission juge que cette mesure favorisera la création d'un mécanisme permettant de mieux renseigner le public sur les activités des programmes offerts dans ces établissements. La Commission ne prévoit pas recommander le financement de nouveaux programmes additionnels dans le cadre des subventions de

développement des programmes tant qu'elle n'aura pas obtenu plus de renseignements de l'étude en cours. Compte tenu des programmes actuellement prévus par les établissements, la position de la Commission relative aux subventions d'expansion des programmes ne devrait pas avoir de conséquences négatives sur le développement des programmes dans la région.

Les contributions provinciales au développement des programmes reviennent d'abord à la province dans laquelle se trouve l'établissement qui met sur pied le nouveau programme subventionné. Cette situation est due à la formule de financement régional approuvée par le Conseil il y a plusieurs années, en vertu de laquelle chaque province accorde des subventions à ses établissements et transfère des fonds aux deux autres provinces où doivent se rendre des étudiants quand les programmes auxquels ils veulent s'inscrire ne sont pas offerts dans la province de résidence. Les transferts interprovinciaux sont basés sur le nombre réel d'inscriptions et les subventions réelles, et il s'ensuit un décalage dans le processus de paiement. Par conséquent, les contributions initiales pour le développement des programmes sont versées à la province hôte et, par la suite, les autres provinces versent des contributions d'après le nombre d'étudiants de chez eux qui sont inscrits à l'établissement en question.

Les contributions provinciales au financement recommandé pour l'expansion des programmes en 1985-1986 sont exposées à la page 18. Les augmentations de 0,6 % et de 0,3 % sont prévues pour 1986-1987

et 1987-1988 respectivement. Les prévisions comprennent le montant de la subvention d'immobilisation déjà approuvée par les provinces Maritimes et le gouvernement fédéral pour l'agrandissement de l'École des gardes forestiers des Maritimes.

Péréquation - Sur les recommandations de la Commission relatives au financement pour 1978-1979, la Nouvelle-Écosse a approuvé le principe de l'égalisation des niveaux d'aide accordée à plusieurs de ses établissements qui avaient reçu dans le passé des niveaux d'aide relativement plus bas. L'entente prévoyait que ces établissements jouiraient dix ans plus tard du même niveau d'aide que les autres établissements de la province. Par la suite, les niveaux recommandés de péréquation ont été accordés en entier pendant quatre ans, et les montants partiels accordés pendant trois autres années représentaient au total environ la moitié d'un versement annuel qui se faisait en vertu du modèle original.

Des progrès marquants ont été réalisés dans le processus de péréquation jusqu'à maintenant. Afin de mettre sur un pied d'égalité les établissements de la Nouvelle-Écosse qui se situent actuellement au-dessous du niveau moyen d'aide dans les Maritimes par rapport à la subvention moyenne pondérée, une aide supplémentaire de l'ordre de 10 millions de dollars serait nécessaire. La Commission a inclus dans ses calculs une augmentation annuelle de 0,75 % de la base de financement des Maritimes pour la péréquation, ce qui représente pour 1985-1986 environ 1,6 million de dollars. Selon les niveaux d'aide actuels à

l'endroit des établissements, la péréquation nécessaire peut être réalisée avec les versements restants (environ cinq et demi) du processus réparti sur dix ans.

La Commission ne cherche pas à amener tous les établissements à un niveau de financement commun précis, mais à réduire plutôt l'écart à un degré acceptable. Conjointement avec la progression du processus de péréquation, la Commission s'emploie à définir une échelle acceptable pour les niveaux d'aide aux établissements et à découvrir un moyen de s'assurer que les établissements sont subventionnés conformément à cette échelle avec le financement disponible. Ce dernier point représente la tâche la plus difficile pour la Commission, puisqu'il est en fonction des niveaux d'inscriptions, facteur directement influencé par chaque établissement.

La Commission recommande une augmentation de 0,75 % de l'aide afin de poursuivre le processus de péréquation pour les établissements de la Nouvelle-Écosse. Comme il est indiqué à la page 18, la responsabilité pour l'augmentation recommandée incombe totalement à la Nouvelle-Écosse, et elle représente une augmentation de 1,2 % pour la base de financement de cette province. Toutefois, cette augmentation influera à l'avenir sur les transferts interprovinciaux en vertu de la formule de financement régional et, par conséquent, une partie du montant sera récupérée par les deux autres provinces.

Les augmentations prévues pour 1986-1987 et pour 1987-1988 (annexe V) prévoient aussi l'augmentation de la péréquation à raison de 0,75 % par année.

b) Aide d'immobilisation

La liste des projets pour lesquels la Commission recommande de l'aide d'immobilisation sur la période de trois ans étalée entre 1985-1986 et 1987-1988 est présentée à l'annexe VIII. Ces projets ont tous reçu l'accord de principe de la Commission et, comme l'indique l'annexe, quelques-uns des projets ont déjà été approuvés par le gouvernement. La Commission adopte toujours une attitude très réservée à l'endroit des demandes d'aide d'immobilisation.

c) Administration de la Commission

Le budget d'administration requis par la Commission en 1985-1986 est de 674 600 $, ce qui représente une augmentation de 2,1 % par rapport au budget approuvé pour l'année financière en cours. Le budget requis pour 1985-1986 et les prévisions pour 1986-1987 et pour 1987-1988 visent à maintenir les niveaux courants des activités et de l'effectif.

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES PROVINCES MARITIMES

Étudiants inscrits à temps plein par discipline
de 1979-1980 à 1983-1984

	1979-1980	1980-1981	Variation (%) entre 1979-1980 et 1980-1981	1981-1982	Variation (%) entre 1980-1981 et 1981-1982	1982-1983	Variation (%) entre 1981-1982 et 1982-1983	1983-1984	Variation (%) entre 1982-1983 et 1983-1984
Arts et sciences humaines	8 262	7 972	-3,5	8 308	+4,2	9 065	+9,1	10 152	+12,0
Sciences	4 832	5 074	+5,0	5 722	+12,8	6 501	+13,6	7 575	+16,5
Éducation	2 177	2 152	+1,1	2 302	+7,0	2 412	+4,8	2 497	+3,5
Éducation physique et loisirs	1 306	1 228	-6,0	1 152	-6,2	1 127	-2,2	1 262	+12,0
Administration des affaires	5 908	6 597	+11,7	6 794	+3,0	7 381	+8,6	7 198	-2,5
Droit	728	751	+3,2	746	-0,7	731	-2,0	739	+1,1
Sciences sociales	242	366	+51,2	496	+35,5	546	+10,1	573	+4,9
Sciences de la santé	2 050	2 086	+1,8	2 181	+4,6	2 264	+3,8	2 293	+1,3
Arts figuratifs et d'interprétation	1 064	1 038	-2,4	988	-4,8	1 055	+6,8	1 075	+1,9
Génie et sciences appliquées	3 274	3 394	+3,7	3 518	+3,7	3 998	+13,6	4 107	+2,7
Science agricole et biologie	630	580	-7,9	562	-3,1	606	+7,8	644	+6,3
Autres	0	147	-	140	-4,8	150	+7,1	216	+44,0
TOTAL POUR LES MARITIMES	30 473	31 385	+3,0	32 909	+4,9	35 836	+8,9	38 331	+7,0

ANNEXE I

ANNEXE II

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES
Comparaisons des augmentations de l'aide de fonctionnement et de plusieurs indicateurs des pressions inflationnistes de 1977-1978 à 1984-1985

		Indicateurs des pressions inflationnistes		
	Aide de fonctionnement[1] %	Indice des prix à la consommation[2] %	Salaires et traitements hebdomadaires moyens dans les Maritimes[2] %	Indice des coûts non salariaux dans les universités des provinces de l'Atlantique %
1977-1978	7,9	7,6	12,4	14,9
1978-1979	8,2	9,0	4,8	17,0
1979-1980	7,5	9,3	10,3	12,6
1980-1981	9,4	9,4	7,9	12,3
1981-1982	10,8	12,3	10,3	14,4
1982-1983	12,2	11,8	10,3	7,9
1983-1984	5,8	5,4	7,6	9,3[3]
1984-1985	5,3	4,8	4,5	S/O

1. Y compris l'aide avec restriction et l'aide sans restriction, mais sans compter l'aide pour l'expansion des programmes.

2. Augmentation calculée chaque année, au mois de mai.

3. Valeur provisoire.

ANNEXE III

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES PROVINCES MARITIMES

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PAR ÉTUDIANT À TEMPS PLEIN DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE DES MARITIMES DE 1974-1975 À 1984-1985

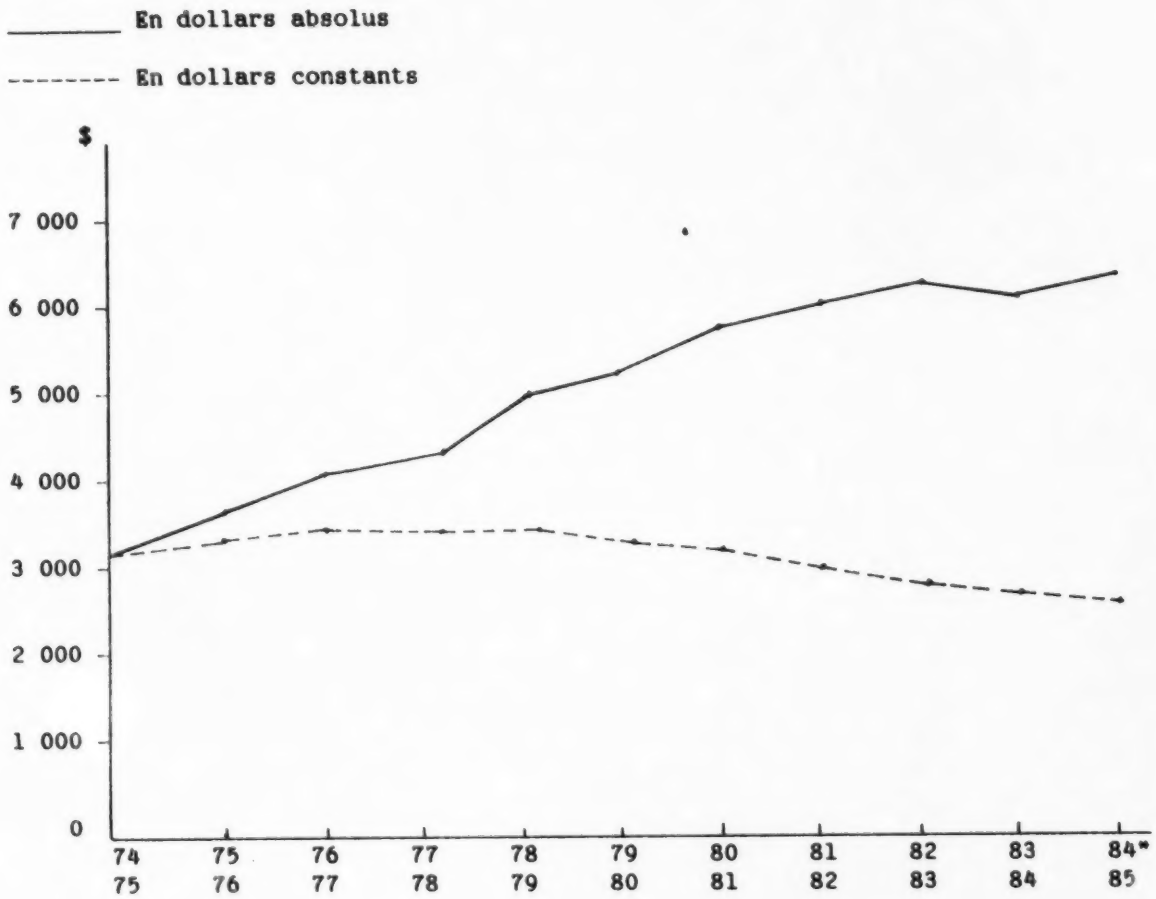

* Projection

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES

PERSONNES DE 20 À 44 ANS NON INSCRITES À TEMPS PLEIN DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT, PAR PLUS HAUT NIVEAU DE SCOLARITÉ

- POURCENTAGE DE LA CLIENTÈLE DANS CHAQUE CATÉGORIE D'ÂGE -
1981

	Formation postsecondaire avec certificat ou diplôme non universitaire	Formation universitaire sans certificat, diplôme ou grade	Formation universitaire avec diplôme ou certificat universitaire ou non universitaire	Formation universitaire avec baccalauréat ou grade plus élevé
Île-du-Prince-Édouard				
20 - 24 ans	8,2	5,3	4,6	4,3
25 - 34 ans	9,0	5,1	7,6	12,4
35 - 44 ans	8,2	3,3	7,3	8,3
Nouvelle-Écosse				
20 - 24 ans	6,6	5,2	3,6	5,3
25 - 34 ans	8,3	4,5	5,4	13,9
35 - 44 ans	8,1	2,3	5,9	9,8
Nouveau-Brunswick				
20 - 24 ans	7,6	4,4	2,9	3,6
25 - 34 ans	9,5	3,8	4,9	11,2
35 - 44 ans	8,2	1,9	4,9	9,0
Maritimes				
20 - 24 ans	7,1	4,8	3,4	4,5
25 - 34 ans	8,9	4,3	5,3	12,6
35 - 44 ans	8,1	2,2	5,6	9,4
Canada				
20 - 24 ans	9,8	4,1	2,9	4,1
25 - 34 ans	11,0	4,5	5,8	14,1
35 - 44 ans	8,9	2,8	5,9	11,8

Source : Fréquentation scolaire et niveau de scolarité; Statistique Canada, 1981.

ANNEXE IV

ANNEXE V

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES

Aide de fonctionnement prévue
pour 1986-1987 et pour 1987-1988

	Montant recommandé pour 1985-1986	Prévision pour 1986-1987	Augmentation %	Prévision pour 1987-1988	Augmentation %
			(en millions de dollars)		
NOUVEAU-BRUNSWICK					
Sans restriction	98,3	103,3		108,0	
Avec restriction	4,3	4,5		4,7	
Étudiants étrangers (frais supplémentaires)	(1,0)	(1,0)		(1,0)	
	101,6	106,8	5,1	111,7	4,6
NOUVELLE-ÉCOSSE					
Sans restriction	156,2	164,7		172,3	
Avec restriction	1,5	3,2		4,8	
Étudiants étrangers (frais supplémentaires)	(2,4)	(2,4)		(2,4)	
	155,3	165,5	6,6	174,7	5,6
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD					
Sans restriction	18,6	19,5		20,4	
Avec restriction	0,7	0,7		0,7	
Étudiants étrangers (frais supplémentaires)	(0,0)	(0,0)		(0,0)	
	19,3	20,2	4,7	21,1	4,5
TOTAL					
Sans restriction	273,1	287,5		300,7	
Avec restriction	6,5	8,4		10,2	
Étudiants étrangers (frais supplémentaires)	(3,4)	(3,4)		(3,4)	
	276,2	292,5	5,9	307,5	5,1

Remarque : Les niveaux d'aide recommandés et prévus ci-dessus ne tiennent pas compte des besoins financiers de l'École de médecine vétérinaire de l'Atlantique.

ANNEXE VI

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES

Moyenne[1] des niveaux de frais de scolarité en arts et sciences par province en 1984-1985

Terre-Neuve	936
Québec	555
Ontario	1 171
Manitoba	826
Saskatchewan	986
Alberta	851
Colombie-Britannique	1 165
Nouveau-Brunswick	1 266
Nouvelle-Écosse	1 330
Île-du-Prince-Édouard	1 270

[1] Représente la moyenne arithmétique non pondérée pour la taille des établissements; sont compris tous les établissements des Maritimes et les principaux établissements des autres provinces; d'après l'étude menée par la CESPM.

ANNEXE VII

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES

EXPANSION DES PROGRAMMES[1]
de 1984-1985 à 1987-1988

	Montant approuvé pour 1984-1985	Montant recommandé pour 1985-1986	Prévision pour 1986-1987 et 1987-1988	
	(1984-1985 - en milliers de dollars constants)			
Université de Moncton				
Foresterie	646,3	770,0	809,0	987,0
Génie mécanique[2]			275,0	425,0
Acadia University				
Science de l'alimentation	-	569,0	603,0	521,0
Dalhousie University				
École d'art dentaire	2 912,6	3 300,0[3]	3 300,0[3]	3 300,0[3]
École de médecine	973,6[4]	1 375,2	1 375,2	1 375,2
Ergothérapie	461,0	408,0	400,5	400,5
OASP	190,5	150,5	97,5	103,8
Nova Scotia Agricultural College[5]				
Baccalauréat	1 241,9	1 415,9	1 554,9	1 554,9
University College of				
Cape Breton	-	518,1	1 352,7	1 821,9
École des gardes forestiers				
des Maritimes	-	-	150,0	160,0
	6 427,9	8 526,7	9 917,8	10 649,3

1. Sans tenir compte des fonds pour l'École de médecine vétérinaire de l'Atlantique.
2. Le programme de génie mécanique est étudié par la Commission depuis 1982, et l'étude prévue par la Commission pour les programmes existants dans les établissements anglophones ne touche pas la recommandation pour ce programme.
3. Aucune augmentation prévue avant d'obtenir les résultats de l'étude sur les niveaux de financement et sur les inscriptions à cette école.
4. Se rapporte aux modifications recommandées dans le financement pondéré du programme pour les médecins résidents, et comprend les contributions des trois provinces en 1984-1985.
5. Sans tenir compte des pièces d'équipement subventionnées par le ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse.

ANNEXE VIII

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LES PROVINCES MARITIMES
Recommandations relatives à l'aide à l'immobilisation pour les exercices 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968

		1965-1966			1966-1967			1967-1968		
					(en milliers de dollars)					
	Aide totale	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.
NOUVEAU-BRUNSWICK										
École des gardes forestiers des Maritimes [1,2]	6 499	2 022	1 730	248	1 263	1 081	155	-	-	-
Saint Thomas University	100	100	-	-	-	-	-	-	-	-
Rénovations : Holy Cross House et Edmund Casey Hall[2]										
Université de Moncton										
Centre universitaire de Moncton										
Remboursement de la dette[2]	1 843	631	-	-	583	-	-	629	-	
École de foresterie[4]	1 600	-	-	-	1 600	-	-	-	-	-
Agrandissement de la bibliothèque	5 400	1 000	-	-	2 000	-	-	2 400	-	-
Génie mécanique	1 700	-	-	-	850	-	-	850	-	-
University of New Brunswick										
Fredericton - Agrandissement de la bibliothèque[2]	262	262	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint John - Student Union Building	1 688	1 438	-	-	450	-	-	-	-	-
	19 292	5 453	1 730	248	6 746	1 081	155	3 679	-	-
NOUVELLE-ÉCOSSE										
Dalhousie University	(4)		(4)			(4)			(4)	
Mount Saint Vincent University										
Agrandissement de la bibliothèque	(5)	-	(5)	-	-	(5)	-	-	(5)	-
Saint Francis Xavier University										
Agrandissement de la bibliothèque[2,6]	3 000	-	1 500	-	-	1 500	-	-	-	-
Locaux administratifs	600	-	600	-	-	-	-	-	-	-
Saint Mary's University										
Centre sportif et récréatif[2,6]	3 000	-	1 500	-	-	1 500	-	-	-	-
Technical University of Nova Scotia										
Agrandissement de la bibliothèque	5 900	-	3 500	-	-	2 400	-	-	-	-
Ajout aux édifices "A" et "B"	2 350	-	2 350	-	-	-	-	-	-	-
	15 050	-	9 650	-	-	5 400	-	-	-	-
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD										
Université de l'Île-du-Prince-Édouard										
École de médecine vétérinaire[2,3]	15 226	-	-	1 078	3 354	4 930	5 864	-	-	-
Centre sportif et récréatif	6 000	-	-	3 000	-	-	3 000	-	-	-
Rénovation de l'édifice principal	1 500	-	-	500	-	-	500	-	-	500
	22 726	-	-	4 578	3 354	4 930	9 364	-	-	500
	57 066	5 453	11 380	4 826	10 100	11 411	9 519	3 679	-	500

1. Contributions provinciales et mouvements de la trésorerie d'après l'entente fédérale-provinciale de partage des frais.
2. Aide déjà approuvée.
3. Les mouvements de la trésorerie sont fondés sur une proposition d'accélérer le paiement de la contribution du gouvernement fédéral à ce projet, compte tenu des affectations budgétaires provinciales pour les années précédentes, exprimés en dollars constants de 1963.
4. La Commission a déjà recommandé une aide d'immobilisation totalisant 5,5 millions de dollars pour la phase I des sciences physiques et pour l'agrandissement de l'école de droit; les niveaux d'aide recommandés et les mouvements de la trésorerie pour ces projets ne sont pas précisés en attendant que l'université Dalhousie fasse connaître ses priorités en matière d'aide d'immobilisation.
5. La Commission reconnaît la nécessité d'agrandir la bibliothèque; l'université propose que cet espace supplémentaire soit compris dans le centre des communications prévu, projet actuellement étudié par la Commission.
6. Les niveaux d'aide tiennent compte d'engagements pris par la province de la Nouvelle-Écosse.